



Le Conseil d'Etat
3972-2026

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Président de la Confédération

Par courriel :
wp-sekretariat@seco.admin.ch

Concerne : ordonnance sur l'examen des investissements étrangers

Monsieur le Président,

Votre courrier du 12 juin dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Conformément à la prise de position sur la loi fédérale relative aux investissements étrangers du canton de Genève, transmise en 2022, notre Conseil estime que l'ouverture en matière d'investissements étrangers est une condition cadre essentielle à la compétitivité de notre place économique.

Toutefois, la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers comble une lacune et permet de protéger la place économique suisse contre les rachats par des investisseurs étrangers susceptibles de nuire à la sécurité et à l'ordre public.

Ainsi, après analyse du projet d'ordonnance cité sous rubrique, notre Conseil considère que celui-ci représente une position équilibrée et pertinente. Cette ordonnance répond aux normes d'efficacité et d'efficience.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :



Patrick Ferraris

La présidente :



Anne Hiltbold